

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

---

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Election d'un Vice-Président délégué

**N° 2023-53**

---

27 DEC. 2023

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne : 27 DEC. 2023

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Lionel BRUNEL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Michèle EYMARD)

**Membres absents, excusés sans pouvoir donné :** Nathalie BERTOCCHI

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code de l'action Sociale et des familles et notamment les articles L.123-6, R.123-18, R. 123-21, R.123-22 et R. 123-23

Considérant que le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a modifié l'article L.123-6 du CASF qui prévoit désormais l'élection par le Conseil d'administration d'un Vice-Président Délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président du CCAS.

Considérant que Monsieur le vice-Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Suivant la réglementation en vigueur, il convient de procéder à la désignation d'un vice-Président délégué du Centre communal d'action sociale.

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

---

Il est procédé à cette désignation :

Madame Michèle EYMARD présente sa candidature.

La candidature de Madame Michèle EYMARD recueille 15 voix.

**Le Conseil d'administration,**

**L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,**

- **DÉSIGNE** par 15 VOIX et 1 non-participation.

Madame Michèle EYMARD, vice-Présidente déléguée du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme"

**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS



**Jessica DIONISIO**  
Secrétaire de séance

